

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 65  
Reçu en Préfecture le : 12/03/2025  
ID Télétransmission : 033-213300635-20250311-140899-DE-1-1

**Séance du mardi 11 mars  
2025  
D-2025/58**

Date de mise en ligne : 13/03/2025

certifié exact,

**Aujourd'hui 11 mars 2025, à 14h05,**

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

**Monsieur Pierre HURMIC - Maire**

Suspension de séance de 18H42 à 19H00

### **Etaient Présents :**

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Madame Léa ANDRE, Monsieur Maxime PAPIN, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Magali FRONZES,

Monsieur Nicolas PEREIRA présent à partir de 14H40, Madame Isabelle ACCOCEBERRY présente à partir de 16H35, Madame Camille CHOPLIN présente jusqu'à 17H30, Madame Tiphaine ARDOUIN présente jusqu'à 18h00, Madame Nathalie DELATTRE présente jusqu'à 18H00 et Monsieur Jean-Baptiste THONY présent sauf de 16H30 à 18H30.

### **Excusés :**

Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Monsieur Maxime ROSSELIN, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Madame Myriam ECKERT,

## **Subventions à diverses associations culturelles. Autorisation. Convention. Signature**

Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par voie de délibération n° D-2025/21 du .4 février 2025 notifiant le vote du budget primitif élaboré pour l'exercice 2025, vous avez autorisé Monsieur le Maire à réserver une enveloppe au titre des subventions votées en faveur des associations culturelles bordelaises pour un montant de 5 448 500 euros. Le plan d'action municipal pour une politique culturelle partagée promeut notamment l'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie, le développement d'une culture solidaire et responsable et le soutien à la création artistique. Le fonds d'accompagnement à l'émergence et à l'expérimentation est un dispositif dédié aux associations culturelles qui ne perçoivent pas d'aide au fonctionnement. Il est conçu comme un outil de veille territoriale, témoin du fort renouvellement du tissu associatif et créatif bordelais.

Il est aujourd'hui proposé d'affecter au titre des enveloppes relatives au fonds d'accompagnement à l'émergence et à l'expérimentation et au fonds de soutien à l'innovation les subventions suivantes :

- **Compagnie Nephtys – Alice – 5 000€**  
Soutien à la diffusion d'un spectacle pour un jeune public basé sur l'œuvre de Lewis Carroll *Alice aux pays des merveilles*.
- **Maison Basque de Bordeaux – Bordaleko Euskal Etxea – 2 500 €**  
Accompagnement à la mise en œuvre de la clôture de la saison culturelle avec une programmation 100% féminine basque et d'ateliers de médiation culturelle autour des métiers du spectacle et des femmes.
- **Monsieur Paul Soquet-Martegoute – Exposition *Encore un peu* – Chroniques d'un artiste peintre dans un Service de Soins Palliatifs – 5 000 €**  
Soutien à une exposition d'œuvres réalisées par des malades en soins palliatifs.
- **Le Liquidambar – Saturday Night Puppet – 5 000€**  
Soutien pour mise en œuvre de temps forts marionnettiques dans la ville de Bordeaux. Pour sa première édition, le temps fort 2025 se découpera en deux temps : un pour les adolescents/adultes, l'autre sera à destination du jeune public.
- **4E 38 43 (Nuit chromée) – Souvenirs encrés – 5 500 €**  
Aide à la création d'une exposition, à l'hôtel de Ragueneau qui sera transformé en un dossier d'archives oublié lors d'un déménagement.
- **La Compagnie Emilbus – Le bal salé – 3 000 €**  
Soutien à un projet participatif chorégraphique de bal mené par deux danseuses chorégraphes professionnelles à destination d'habitants du quartier Grand-Parc.
- **Lou Andréa Lassalle – Sur la grève en feu – 6 000 €**  
Soutien à la création d'une œuvre sur la fontaine du square Dom Bedos qui sera également inscrit dans le cadre des Journées du Patrimoine.
- **Association culturelle du Marché des Chartrons – 3 000 €**  
Soutien à l'édition 2025 du Marché de la Poésie.

Il est par ailleurs proposé l'attribution d'une subvention d'investissement de **25 000 €** au **FRAC** – Fonds Régional d'Art Contemporain Nouvelle Aquitaine La MÉCA destinée à soutenir la politique d'acquisitions de ce fonds prioritairement auprès de plasticiens du territoire, d'élèves issus de l'École supérieure des Beaux-arts de Bordeaux ou de galeries bordelaises.

Enfin, forte du succès de la première édition du *Mois de la photo* en 2024, cette opération portée par la Ville en partenariat avec les associations du secteur, est reconduite cette année. Il est donc proposé de subventionner cet événement comme suit :

- **2 500 €** : **Thibault Messac**, artiste auteur, projet *La fin de leur monde*, projections d'images à la base sous-marine
- **2 500 €** : association **Kludbox**, exposition *Gran Turismo* de Maurice Lebrun au Grand Parc et *Du pain et des Jo* de Romain Capet, collages dans l'espace public
- **2 500 €** : **Ken Wong Youk**, projet d'exposition et de performance *Back to Selma* en collaboration avec le Grand Théâtre / Régie Opéra National de Bordeaux.
- **2 500 €** : association **Cie O&Ange**, projet d'exposition *La réalité des mirages* aux Avants-postes – La Lucarne par trois photographes Linda Trime, IanE Sirota et Mélanie Pottier.
- **1 500 €** : association **Connaissance de l'art contemporain**, projet d'exposition monographique *Tchernobyl Herbarium, Un Parfum // La Nuit* d'Anaïs Tondeur.
- **4 000 €** : association **Ici&là // Quatrième ligne**, projet d'expositions dans l'espace public.
- **4 000 €** : association **La Mécanique générale**, exposition *Des/Connexions* sur le pont Simone Veil par le collectif les Associés.
- **4 000 €** : association **Achtung Kultur!** exposition *Fünf von achtzehn* au consulat d'Allemagne.
- **23 000 €** : Association **Cdanslaboite**, proposition d'expositions, et d'événements (lectures de portfolios, remise du prix Laurent Troude 2025, librairie) au rez-de-chaussée du Centre Jean Moulin durant la totalité du *Mois de la photo*.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Attribuer ces subventions de fonctionnement, qui seront prélevées sur la ligne budgétaire prévue à cet effet au Budget Primitif 2025, rubrique 30 – nature 65748 et 65742 ainsi qu'à signer les conventions de partenariat qui s'y rattachent.
- Attribuer la subvention d'investissement qui sera prélevée sur la ligne budgétaire prévue à cet effet au Budget Primitif 2025, rubrique 30 – nature 20422 et 2324, ainsi qu'à signer la convention de partenariat qui s'y rattache.

## **ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ABSTENTION DU GROUPE ROUGE BORDEAUX ANTICAPITALISTE

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 11 mars 2025

P/EXPEDITION CONFORME,

**Monsieur Dimitri BOUTLEUX**

## Convention de participation financière entre la Ville de Bordeaux et l'association FRAC Nouvelle-Aquitaine MÉCA

Entre

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire Monsieur Pierre Hurmic, habilité aux fins des présentes par délibération D-2025/xxx du Conseil Municipal en date du 11 mars 2025

et

l'association FRAC Nouvelle-Aquitaine MÉCA, représentée par son Président, Monsieur Bernard de Montferland, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil d'Administration

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

La Ville de Bordeaux porte depuis 2020 une réflexion sur le soutien aux artistes via la commande et l'acquisition d'œuvres.

Dans ce contexte, elle souhaite soutenir la politique d'acquisition de l'association FRAC Nouvelle-Aquitaine MÉCA pour l'année 2025.

Dans ce cadre Le FRAC Nouvelle-Aquitaine MÉCA se propose de procéder à l'acquisition, prioritairement directement auprès d'artistes, mais également auprès de galeristes, d'œuvres :

- Réalisées par des plasticiens vivant ou travaillant à Bordeaux
- Produites et conçues en lien avec le territoire bordelais ou liées à des projets culturels du territoire bordelais ou métropolitain
- Produites et conçues par des artistes diplômés de l'Ecole des beaux-arts de Bordeaux pour consolider le parcours professionnel des artistes
- Issues de galeries bordelaises en soutien à l'économie locale

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

### ARTICLE 1 – OBJET

Afin de permettre la réalisation du projet indiqué en préambule, la Ville de Bordeaux se propose d'apporter un soutien financier arrêté à 25 000 euros.

### ARTICLE 2 – CHARGES ET CONDITIONS

L'association informera la Ville des propositions d'acquisitions formulées par son Comité Technique dans la perspective de la réunion de son Conseil d'Administration.

L'association s'engage sur simple demande de la Ville de Bordeaux, à fournir tous les justificatifs nécessaires pour vérifier l'utilisation de la subvention.

Une fois l'opération achevée, conformément à l'art 10 alinéa 6 de la loi 2000-321, l'association FRAC Nouvelle-Aquitaine MÉCA adressera à la Ville un compte-rendu financier attestant de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention.

L'association s'engage à faire figurer sur ses supports d'information et/ ou de communication spécifiquement dédiés aux acquisitions, à titre de soutien à notre politique d'acquisition, la présence du logo municipal.

### ARTICLE 3 – VERSEMENT DES FONDS

La Ville de Bordeaux procédera au versement de la subvention indiquée à l'article 1 en deux tranches :

- 50% à la signature de la présente convention
- 50% après production par l'association de l'état récapitulatif de l'investissement total réalisé certifié conforme par le Président de l'association, accompagné des copies des factures acquittées

#### ARTICLE 4 – COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

Tous litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution des présentes seront soumis, en tant que besoin, aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

#### ARTICLE 5 - ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent faire élection de domicile :

- à l'Hôtel de Ville, place Pey-Berland à Bordeaux pour la Ville de Bordeaux,
- en son siège social, pour l'association FRAC Nouvelle-Aquitaine MÉCA

Fait à Bordeaux, le 13 mars 2025

Pour la Ville de Bordeaux  
L'Adjoint au Maire,

Dimitri Boutleux

Pour l'association FRAC Nouvelle-Aquitaine MÉCA  
Le Président,

Bernard de Montferrand

**CONVENTION VILLE DE BORDEAUX - ASSOCIATION CDANSLABOITE**

Entre

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire Monsieur Pierre Hurmic, habilité aux fins des présentes par délibération D-2025/xxx du Conseil Municipal en date du 11 mars 2025

Et

L'association Cdanslaboite, représentée par sa Présidente Madame Anne Sorlin

**Il a été convenu :**

**ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION**

La participation de la Ville de Bordeaux pour l'année 2025 est majorée de la somme de 23 000 euros.

Elle constitue un soutien au programme d'expositions et d'évènements (lectures de portfolio, remise du prix Laurent Troude 2025, librairie) au rez-de-chaussée du Centre Jean Moulin durant la totalité du Mois de la Photographie.

**ARTICLE 2 – CHARGES ET CONDITIONS**

L'association s'engage sur simple demande de la Ville de Bordeaux, à fournir tous les justificatifs nécessaires à la parfaite vérification de l'utilisation de la subvention octroyée.

**ARTICLE 3 – VERSEMENT DES FONDS**

Cette somme sera versée en une tranche unique, sur les crédits ouverts à cette fin sur l'exercice 2025.

**ARTICLE 4 – COMPETENCE JURIDICTIONNELLE**

Tous litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution des présentes seront soumis, en tant que besoin, aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

**ARTICLE 5 - ELECTION DE DOMICILE**

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent faire élection de domicile :

- Pour la Ville de Bordeaux, Hôtel de Ville, place Pey Berland - 33000 Bordeaux
- Pour l'association en son siège social

Fait à Bordeaux en 2 exemplaires, le 13 mars 2025

Monsieur Dimitri Boutleux  
Adjoint au maire délégué à la création  
et aux expressions culturelles  
Pour la Ville de Bordeaux  
P/O Le Maire

Pour l'Association, La Présidente

**ANNEXE 1 : Valorisation des aides en nature**

<b>Associations bénéficiaires</b>	<b>Estimation des aides en nature 2024 sur la base des montants 2023 (en euros)</b>
LA COMPAGNIE NEPHTYS	2 639,00
MAISON BASQUE DE BORDEAUX - BORDALEKO EUSKAL ETXEA	3 372,61
FONDS REGIONAL D'ART CONTEMPORAIN NOUVELLE AQUITAINE MECA (FRAC NOUVELLE AQUITAINE MECA)	31 500,00
COLLECTIF KLOUDBOX LABORATOIRE DE CREATIONS AUDIOVISUELLES ET GRAPHIQUES	6 059,76
ICI & LA // QUATRIEME LIGNE	1 928,00
LA MECANIQUE GENERALE	6 328,00
CDANSLABOITE	6 328,00